



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Enquête conjoncturelle des chiffres d'affaires

Description

L'enquête conjoncturelle des chiffres d'affaires est une statistique économique mensuelle traitant l'évolution des chiffres d'affaires des activités suivantes:

- B Industries extractives
- C Industrie manufacturière
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E Production et distribution d'eau; gestion des déchets
- F Construction
- G Commerce; réparation d'automobiles et des motocycles
- H Transports et entreposage
- I Hébergement et restauration
- J Information et communication
- L Activités immobilières
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N Activités de services administratifs et de soutien

La statistique conjoncturelle des chiffres d'affaires est divisée en quatre relevés partiels:

Enquête de l'industrie INDPAU

- Sections B à D (sauf E). La section E (Production et distribution d'eau; gestion des déchets) est exclue parce qu'il n'est pas possible de recenser le chiffre d'affaires de manière pertinente.
- Taille de l'échantillon: environ 3700 entreprises
- Données secondaires: approvisionnement en énergie (OFEN) et raffinage du pétrole (CARBURA)
- Données disponibles à partir de 1999

Enquête de la construction BAPAU

- Section F
- Taille de l'échantillon: environ 4100 entreprises
- Données secondaires: une partie de l'enquête est réalisée par la Société suisse des entrepreneurs (<http://www.baumeister.ch/fr/>)
- Données disponibles à partir de 1999

Enquête des services DLU

- Sections G à N. La section K (Activités financières et d'assurance) ainsi que les divisions 72 (Recherche-développement scientifique) et 75 (Activités vétérinaires) sont exclues parce qu'il ne s'agit pas de branches économiques au sens strict ou parce qu'il n'est pas possible de recenser le chiffre d'affaires de manière pertinente. Pour les mêmes raisons, le groupe 70.1 (Activités des sièges sociaux; conseil de gestion) ne fait pas non plus l'objet d'un relevé.
- Taille de l'échantillon: environ 7000 entreprises
- Données disponibles à partir de 2021 (Commerce; réparation d'automobiles et des motocycles disponibles à partir de 2010)

Enquête du commerce de détail DHU

- Division 47 (Commerce de détail), qui fait partie de la section G (Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles).
- Taille de l'échantillon: environ 3000 entreprises
- Données disponibles à partir de 2000.

Univers de base: registre des entreprises et des établissements (REE)

Unité d'enquête: activité

Caractéristiques relevées: chiffre d'affaires (réparti entre la Suisse et l'étranger)

Méthodologie

Enquête par échantillonnage:

L'univers de base se compose des entreprises actives dans les sections B à N et dont le siège se trouve en Suisse. Les grandes entreprises et celles de taille moyenne sont toutes interrogées, alors qu'un échantillon est tiré dans le groupe des petites entreprises. Les grandes entreprises et celles de taille moyenne sont consultées tous les mois, les petites entreprises quatre fois par an.

La participation est obligatoire. Les entreprises sont contactées par courrier, par e-mail ou par téléphone. Les données sont recueillies à l'aide de formulaires papier ou électroniques (eSurvey).

Degré de régionalisation: Suisse

Périodicité: mensuelle, trimestrielle (construction)

Période de référence: mois, trimestre (construction)

Structurés par activité économique, les résultats sont publiés sous forme d'indices non corrigés, d'indices corrigés des effets du calendrier et d'indices désaisonnalisés (voir Nomenclature générale des activités économiques, NOGA 2008).

Politique de révision

Le programme de révision prévoit que la base et la pondération soient modifiées tous les cinq ans, lors des années se terminant par X5 et X0.

Révisions régulières

Périodicité mensuelle

La première publication (P) a lieu au moment T+30 (DHU) et au moment T+60 (DLU). Parallèlement, les résultats des mois précédents sont révisés trois fois (PRR1-PRR3).

Les formules suivantes s'appliquent pour chaque révision d'un mois donné:

$PRR1 = P+60 = T+90$

$PRR2 = P+90 = T+120$

$PRR3 = P+120 = T+150$

Exemple: les résultats du mois d'octobre (P) sont publiés en janvier, en même temps que les révisions suivantes: a) première révision régulière des résultats du mois de septembre (PRR1), b) deuxième révision régulière des résultats du mois d'août (PRR2) et c) troisième révision régulière des résultats du mois de juillet (PRR3).

Périodicité trimestrielle (INDPAU, BAPAU)

La première publication (P) a lieu au moment T+50. La révision du trimestre précédent est publiée en même temps (PRR1).

Pour la révision d'un trimestre donné, la règle est donc la suivante:

$PRR1 = P+90 = T+140$

Remarques:

- L'une des raisons de procéder à des révisions est d'obtenir de nouvelles réponses.
 - La procédure de correction des variations saisonnières et des effets calendaires conduit à chaque fois à de nouvelles séries temporelles avec des valeurs légèrement différentes.
-

	Révisions complètes Tous les cinq ans: ajustement de l'année de référence Révisions planifiées, mais irrégulières: ajustement de la nomenclature, modifications des méthodes
	Révisions extraordinaires Adaptations non planifiées et irrégulières, annoncées au moins une période à l'avance
Bases légales	Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)
Organisation	Office fédéral de la statistique (OFS) Informations info.iid@bfs.admin.ch
